



communiqué

RIF

FO DEFEND L'EMPLOI

DANS LA MARINE MARCHANDE

Lors du Conseil Supérieur de la Marine Marchande du 17 mars 2011, l'actuel Ministre des Transports, Thierry MARIANI a demandé à son Président de rédiger un rapport sur le déclin du RIF et de lui soumettre des pistes d'amélioration.

Par courrier en date du 21 mars 2011, la FEETS-FO a souhaité rappeler au Ministre, notre position sur ce sujet. Nous rappelons que nous sommes à l'initiative et partie prenante de l'action menée au sein d'ITF, du maintien du classement du pavillon RIF en pavillon de complaisance, liste de boycott syndical.

Nous expliquons au Ministre que le seul moyen de retirer le RIF de la liste des « FOC » de l'ITF ne peut se faire que par la suppression de ce registre bis.

Si nous affirmons cela, c'est parce que ce registre RIF est un registre à statut social inférieur à celui du pavillon français.

La position exprimée dans le courrier intersyndical du 10 mai 2011 auquel nous souscrivons est claire sur ce sujet :

- Aucune garantie d'emploi pour les marins français, qu'ils soient de maistrance ou officiers. La Cour européenne est d'ailleurs à l'origine de la fin d'un minimum de 35 % de marins français à bord au prétexte de la libre circulation des emplois en Europe.
- Aggravation des conditions de vie à bord, des salaires, des normes sociales, politique de formation déficiente, ...

Cette situation est d'autant plus déplorable que les armateurs qui disposent de navires sous pavillon RIF bénéficient d'aides de l'Etat sous forme d'exonérations sociales (charges patronales ENIM, ...)

Charge aux armateurs de justifier le bien fondé des aides qu'ils reçoivent de l'Etat.

Charge à l'Etat de s'assurer, dans le cadre « d'emplois aidés », que les aides versées contribuent au maintien et au développement de l'emploi.

Aujourd'hui, de fait, nous constatons l'inefficacité pour l'emploi des marins de ces exonérations.

FO revendique une amélioration des conditions de vie et de travail des marins. Pour ce faire, notre organisation syndicale s'inscrit dans la démarche intersyndicale de maintien et de développement de l'emploi de marins.

Il est donc logique de considérer, à terme et comme nous l'écrivions au Ministre le 21 mars 2011, que « le retrait du RIF de la liste des « FOC » de l'ITF ne peut se faire que par la suppression de ce registre bis ».

Dès lors que nos revendications pour un retour à des normes et des garanties sociales pour les marins trouveront une issue favorable alors, le registre bis n'aura plus lieu d'exister !

Paris, le 13 septembre 2011

Contact : Jean HEDOU, Secrétaire général au 06.85.12.74.46

Laurent LE FLOCH, Secrétaire fédéral au 06.85.12.94.19